



**Transformez vos
idées en projets
concrets pour un
avenir durable !**



APPEL A PROJETS PERMANENT DEVELOPPEMENT DURABLE

2025-2026



**ADERE NORMANDIE PEUT
SOUTENIR VOTRE PROJET
A HAUTEUR DE 30 000 €**



Normandie

Marie TAQUET
mtaquet@adere.fr
07 60 28 19 01

Face aux enjeux sociaux, sociétaux, environnementaux et économiques auxquels l'Humanité doit faire face, nous savons toutes et tous qu'il appartient à chacun de « faire sa part ». ADERE NORMANDIE œuvre au sein du Réseau ADERE en contribuant à l'amélioration des pratiques, réalise sa mission en conscience et se positionne comme « facilitateur » pour ses adhérents sur le volet « Achat » et ainsi leur permet de consacrer leurs ressources temps et économiques au profit des bénéficiaires, usagers, résidents... Acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, par essence, vous faites également « votre part ». Cependant, nombreuses sont les structures désireuses d'en faire plus encore « demain ». Alors, pour soutenir ces dynamiques vertueuses, ADERE NORMANDIE mobilise 30 000 euros pour son 2ème Appel à Projets Permanent « Développement Durable ».

SENS / OBJECTIFS

Cet Appel à Projets Permanent a pour objectif d'encourager les **adhérents ADERE NORMANDIE dans leur démarche Développement Durable / Responsabilité Sociétale d'Organisation-Entreprise au travers des Objectifs de Développement Durable**. Il participe au financement d'initiatives prises en ce sens et respectant les critères de sélection ci-après dans la limite de l'enveloppe budgétaire définie.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les Objectifs de Développement Durable (ODD) nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Les découvrir en détail [ici](#).

Retour en [vidéo](#) sur ce programme mondial audacieux pour éradiquer la pauvreté d'ici à 2030 et poursuivre un avenir durable adopté à l'unanimité par les 193 Etats membres des Nations Unies.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Type de projets éligibles :

- Projet **totalelement nouveau** pour l'organisme candidat ; ou projet de **développement significatif, d'essaimage ou de changement d'échelle** d'une action déjà en place dans l'organisme candidat.
- Projet **non démarré à la date de dépôt et d'étude** par la commission, et **réalisé dans les 12 mois** suivant le financement. A noter que les actions spécifiques, non démarrées mais intégrées à un projet plus vaste déjà débuté, pourront être étudiées dans le cadre de l'AAPP.
- Une attention toute particulière sera portée sur le caractère volontariste de la démarche du projet déposé, au-delà d'une réponse à la réglementation/législation à laquelle l'organisation est assujettie.
- Un seul projet pourra être financé par organisme candidat par an.

Les projets devront être en lien avec un ou plusieurs des Objectifs de Développement Durable vers l'amélioration de la prise en charge des bénéficiaires finaux :

Cliquez sur un objectif spécifique ci-dessous pour en savoir plus



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable



Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



Établir des modes de consommation et de production durables

Modalités de soutien

Budget 2025 de l'AAPP : 30 000 €

Financements possibles :

- Services, matériels et investissements nécessaires au projet
- Prestation d'accompagnement (consultant/cabinet/expert...) nécessaire au montage du projet et/ou mise en œuvre du projet.
- Plafond selon budget total du projet soumis, dans la limite de la somme allouée par ADERE NORMANDIE pour l'exercice (30 000 € pour 2025).

Important : En cas de non-réalisation d'actions ayant fait l'objet d'un accord de financement, ADERE NORMANDIE se réserve le droit de réclamer les sommes versées.

Si à date du dépôt du projet l'enveloppe allouée à l'AAPP pour l'exercice concerné est déjà totalement attribuée, il conviendra à l'organisme porteur du projet si il le souhaite, de renouveler sa participation à l'AAPP en début d'exercice suivant (aucun report automatique ne sera fait par ADERE NORMANDIE).

De plus, l'organisation s'engage à reverser le reste des fonds si le montant des factures est inférieur au montant initial budgété.

Process et Critères d'évaluation

La Commission Développement Durable évaluera les projets soumis par ordre chronologique de réception en 3 phases :

1. Évaluation individuelle sur la base des critères définis ci-dessous (base 100)
 2. Mise en commun des évaluations pour analyse du projet et débats
 3. Présentation des conclusions en Conseil d'Administration d'ADERE NORMANDIE pour approbation
- Lien(s) avec les Objectifs de Développement Durable ciblés (ci-dessus) > **OUI/NON (éliminatoire)**
 - Perennité du projet dans le temps > **10 points max**
 - Intégration du projet dans une démarche RSE-RSO / DD (démarche structurée/en construction) > **5 points max**
 - Le caractère « innovant » /changement d'échelle/essaimage du projet pour l'organisation > **15 points max**
 - Les impacts et bénéfices du projet : environnementaux > **15 points max** , économiques > **15 points max**, sociaux et sociétaux dans son écosystème (interne/externe) > **15 points max**
 - Implication des parties prenantes (résidents, bénéficiaires, bénévoles, salarié.e.s, administrateurs...) > **25 points max**

Une attention particulière sera portée sur la **dimension responsable / durable des achats de prestations et/ou d'équipements faisant l'objet de la demande de soutien financier**, qu'il s'agisse de :

- Fournisseurs ADERE référencés via la démarche "Consommer Autrement" d'ADERE (disponible sur votre Espace ADERE)
- Démarches réalisées auprès d'acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (structures d'insertion, inclusion, économie circulaire...)
- Seconde main (pensez à demander un justificatif d'achat)

Il appartient au dossier de candidature de montrer en quoi le projet présenté s'inscrit dans les dynamiques décrites ci-dessus. **Projet financé pour tout ou partie du montant sollicité si un minimum de 65 points est obtenu par le projet et validation définitive du CA d'ADERE NORMANDIE.** Le porteur d'un projet non retenu aura la possibilité de le retravailler et le déposer de nouveau au cours du même exercice.

● Planning et Commission Développement Durable

- Les projets seront **étudiés dans l'ordre chronologique de leur dépôt**
- **Date de la commission** : Mars 2026
- **Date limite de dépôt des projets** : 31 Décembre 2025
- Les projets seront étudiés par la **Commission Développement Durable** d'ADERE NORMANDIE composée de membres du CA d'ADERE NORMANDIE et toute personne qualifiée jugée utile
- Les projets retenus seront présentés en CA d'ADERE NORMANDIE pour validation et versement des fonds

La Commission Développement Durable (CDD) et le Conseil d'Administration (CA) d'ADERE NORMANDIE s'appliqueront un devoir de vigilance tout particulier en vue d'assurer leur impartialité, de prévenir tout conflit d'intérêt en interdisant toute étude de projet porté par des structures pour lesquelles les membres de la CDD d'ADERE NORMANDIE seraient bénévoles ou salariés. Si un projet retenu par la CDD est porté par une organisation membre du CA d'ADERE NORMANDIE, l'administrateur concerné ne pourra naturellement pas participer à la notation de son projet ni à la validation finale du CA. Aucun membre de la Commission et/ou du CA d'ADERE NORMANDIE ne peut avoir de lien direct avec un ou des fournisseurs référencés potentiellement nécessaires à la réalisation des projets et actions soumis à une demande de financement dans le cadre de l'AAPP.

● Engagements mutuels

ADERE NORMANDIE s'engage à :

- Communiquer aux porteurs de projet dans la quinzaine suivant la réunion du CA d'ADERE NORMANDIE sa décision et motiver tout refus
- Le versement des fonds accordés se fera pour les 2/3 tiers dès validation du CA puis du 1/3 restant à l'issue de la réalisation du projet sur justificatifs

Les porteurs de projet soutenus dans le cadre de l'AAPP s'engagent, en cohérence avec l'essence même de la Démarche de Développement Durable, à :

- Être adhérent à ADERE NORMANDIE et à jour de cotisation pour l'année de dépôt du projet et N+1
- Consulter les fournisseurs référencés par le Réseau ADERE répondant aux besoins (services/produits) du projet
- Informer ADERE NORMANDIE du déroulement et de la réalisation des actions prévues
- Fournir tout document confirmant la bonne allocation des fonds reçus (factures)
- Accepter que les actions conduites dans le cadre du projet soutenu par l'AAPP fassent l'objet de communication sur tout support jugé utile par le Réseau ADERE (blog, site internet adere.fr, portail en ligne, réseaux sociaux...)
- Présenter leur projet lors de l'AG d'ADERE NORMANDIE suivant le versement des fonds attribués
- Partager leur expérience auprès des autres adhérents d'ADERE NORMANDIE (groupe de travail, échanges bilatéraux, témoignage...)
- Indiquer le soutien de l'association ADERE NORMANDIE (logo, nomination...) sur tous supports de communication propre à l'organisme faisant la promotion du projet et actions entreprises dans le cadre du projet soutenu

● Dépôt des projets et éléments à fournir

A FOURNIR :

- Formulaire "Présentation synthétique du projet" complété (page 4 et 5 du présent document)
- Formulaire "Attestation sur l'honneur du respect des engagements" signé (page 6 du présent document)
- Devis justifiant le montant sollicité
- Toute autre annexe jugée pertinente (rapport RSE, flyer, support de communication du projet...)

TRANSMISSION :

Ensemble des éléments à transmettre au format numérique (PDF et/ou Word) à François COURTHEOUX, Président ADERE NORMANDIE (francois.courtheoux@wanadoo.fr).

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET (1/2)

Adhérent porteur du projet

Établissement(s) adhérent(s) :

Organisme(s) gestionnaire(s) :

N° Adhérent ADERE :

Représentant légal

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Email :

Responsable du projet - Interlocuteur référent

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Email :

Description du projet

Dénomination du projet/action :

A quel(s) ODD le projet s'intègre-t-il ? :



Résumé du contexte entourant le projet (enjeux, motivations, objectifs, démarche RSE... ?)

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET (2/2)

Résumé du projet :

Durée/Calendrier du projet :

Montage Financier

Montant global du projet en € TTC :

Fonds propres :	euros TTC	Partenaire(s) bancaire(s) :	euros TTC
Autre Partenaire :	euros TTC	Préciser quel type d'Autre(s) Partenaire(s) :	
Montant sollicité via l'Appel à Projets Permanent les ODD	euros TTC	Soit	% du montant du projet

Utilisation spécifique des fonds sollicités (XXXX euros pour tel prestataire, tels achats, tels équipements etc.) :

- euros TTC alloués à
- euros TTC alloués à
- euros TTC alloués à

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU RESPECT DES ENGAGEMENTS

- Être adhérent à ADERE NORMANDIE et à jour de cotisation pour l'année de dépôt du projet et N+1
- Consulter les fournisseurs référencés par le Réseau ADERE répondant aux besoins (services/produits) du projet
- Informer ADERE NORMANDIE du déroulement et de la réalisation des actions prévues
- Fournir tout document confirmant la bonne allocation des fonds reçus (factures)
- Accepter que les actions conduites dans le cadre du projet soutenu par l'AAPP fassent l'objet de communication sur tout support jugé utile par le Réseau ADERE (blog, site internet adere.fr, portail en ligne, réseaux sociaux...)
- Présenter leur projet lors de l'AG d'ADERE NORMANDIE suivant le versement des fonds attribués
- Partager son expérience auprès des autres adhérents d'ADERE NORMANDIE (groupe de travail, échanges bilatéraux, témoignage...)
- Indiquer le soutien de l'association ADERE NORMANDIE (logo, nomination...) sur tout support de communication propre à l'organisme faisant la promotion du projet et actions entreprises dans le cadre du projet soutenu

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :

